

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pour la constitution du dossier, chaque famille doit impérativement présenter :

- Le livret de famille.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- En cas de séparation du couple, un justificatif d'autorité parentale (copie du jugement des affaires familiales sera à remettre à la directrice de la structure).
- La carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale.
- ~~Un RIB~~
- Les coordonnées téléphoniques du domicile et lieu de travail des parents.
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile.)
- Les coordonnées du médecin de famille
- Fiche sanitaire de liaison ou copie du carnet de santé (vaccination obligatoire)
- Le carnet de santé, il pourra être demandé à nouveau en cours d'année afin de mettre à jour le dossier de l'enfant en fonction des vaccinations qui seront pratiquées.
- Un certificat médical d'aptitude de l'enfant à la collectivité et de vaccination à jour.
- Projet d'Accueil Individualisé, si handicap ou maladie chronique de l'enfant

- Le numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocation Familiales,, et avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2.

- Le contrat d'accueil dûment complété (dont prévisions congés et RTT), daté et signé avec acceptation du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.
- Les parents doivent veiller à fournir toutes les pièces justificatives concernant la dévolution et l'exercice de l'autorité parentale.
- Autorisation de sortie extérieure
- Autorisation parentale droit à l'image

Toute inscription implique le fait que les parents ont pris connaissance de l'ensemble des documents qui leur ont été remis lors de l'inscription (projet d'établissement, projet pédagogique, règlement de fonctionnement, contrat d'accueil, demande d'inscription, protocoles) et y adhèrent pleinement.